

PLAN DE SOUTIEN 2009 - 2011

Bénéficiez des aides financières Agefiph !

Des collaborateurs motivés : 93%* des employeurs ayant recruté un salarié handicapé sont satisfaits ! Ils apprécient la forte motivation et l'implication au travail des personnes handicapées, ainsi que leur capacité à développer des interactions positives au sein du collectif de travail en lien avec leur parcours marqué par le handicap.

Des services compétents à votre disposition : Cap emploi, Sameth, Vie au Travail.

*Sondage Agefiph-Louis Harris 2005

Conditions à compter du 1 ^{er} juillet 2010	Montant versé à l'employeur
---	--------------------------------

Recrutez avec Cap emploi

Conditions	Primes non cumulables	Montant
Recrutement en CDD de 12 mois ou plus		1 600 € fixe
La Prime Initiative Emploi (PIE)		2 000 à 3 000 €

Recrutez en alternance avec le CFAS et Cap emploi

Recruter une personne handicapée de - de 45 ans en contrat de professionnalisation	1 700 €/semestre
Recruter une personne handicapée de - de 45 ans en contrat d'apprentissage	3 400 €/an
Recruter une personne handicapée de + de 45 ans en contrat de professionnalisation	3 400 €/semestre
Recruter une personne handicapée de + de 45 ans en contrat d'apprentissage	6 800 €/an

→ Pour les personnes handicapées, pas de limite d'âge pour les contrats d'apprentissage et de professionnalisation.

Maintenez dans l'emploi avec le Sameth

En cas de survenance ou d'aggravation du handicap, bénéficiez des aides de l'Agefiph (aménagement de poste, appel à des ergonomes, financement de l'étude et aménagements adaptés, formation...)	Consulter le Sameth
Tutorat en entreprise d'une personne handicapée, 23€/h jusqu'à 200h	4600 €

Sécurisez l'emploi vos collaborateurs handicapés avec l'Agefiph, Tel : 04 73 34 72 65

Au terme de 2 ans d'ancienneté, conforter l'adaptation au poste d'un salarié handicapé, garantir une meilleure adéquation entre le handicap, le poste de travail et l'environnement professionnel, faciliter les transitions professionnelles. C'est ce que permet le diagnostic « Accompagnement de la Vie au Travail ». Véritable point d'étape réalisé avec le salarié travailleur handicapé et un consultant RH mandaté par l'Agefiph.	Contactez le service Agefiph d'Accompagnement de la Vie au travail pour un diagnostic gratuit
--	---

Cap emploi

Allier : 04 70 64 86 60

Cantal : 04 71 48 89 00

Haute-Loire : 04 71 02 13 87

Puy-de-Dôme : 04 73 16 18 18

Sameth

Allier : 04 70 46 16 37

Cantal : 04 71 48 98 88

Haute-Loire : 04 71 02 64 26

Puy-de-Dôme : 04 73 40 04 04

CFAS

Allier : 04 73 90 12 12

Cantal : 04 71 48 91 10

Haute-Loire : 04 71 05 99 93

Puy-de-Dôme : 04 73 90 12 12